



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Internet

Question écrite n° 121805

### Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la protection des enfants sur Internet. Internet représente de nombreux risques pour les enfants. En effet, il s'avère qu'aujourd'hui certains logiciels de filtrage sont parfois inefficaces pour protéger pleinement les mineurs de contenus qui ne leur sont pas destinés. Les discussions avec les fournisseurs d'accès ont débouché sur un accord signé le 16 novembre 2005, prévoyant une série d'engagements de leur part, notamment celui d'offrir gratuitement un logiciel de protection familiale performant. Or, il semble urgent aujourd'hui d'améliorer les logiciels de contrôle parental afin qu'ils suivent l'évolution technologique. Il lui demande quelles actions concrètes entend prendre le Gouvernement pour informer les familles et développer la protection de l'enfance dans l'accès aux services multimédias.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Idiart](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121805

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2007, page 3505